



FÉDÉRATION
DES PRATICIENS DE LA PARENTALITÉ



LIVRET
D'ACCUEIL
ADHERENT FEDERATION



SOMMAIRE

MOT DE LA PRESIDENTE	3
LA FEDERATION EN QUELQUES MOTS	4
LA FEDERATION UN ACTEUR CLE DE LA SANTE PUBLIQUE	5
LES ACTIONS DE LA FEDERATION MISES EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES	6
PRESENTATION DE L'ÉQUIPE SUPPORT DE L'INSTITUT DE LA PARENTALITE	8
POURQUOI ADHERER A LA FEDERATION ?	9
MODALITES D'ADHESION	10
LES ETAPES D'UNE CREATION D'ASSOCIATION	10
DEVENIR MEMBRE DE LA FEDERATION	11
VOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ADHERENT	16
LA FORMATION A L'INSTITUT DE LA PARENTALITE	17
LA COMMUNICATION	19
VOS CONTACTS PRIVILEGIÉS	21
ORGANISATION DE VOTRE ASSOCIATION	22
REGISTRE DES PROFESSIONNELS DE VOTRE ASSOCIATION	22



MOT DE LA PRESIDENTE

PRENDRE SOIN DE NOS ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ ET UN ENGAGEMENT DE CHAQUE JOUR

Nos discours sont souvent soucieux de leur présent et de leur avenir, mais dans les actes, que posons-nous ?

Dès leur conception, les instituts de la parentalité ont décidé de s'engager au service des enfants et auprès de tous les acteurs qui modèlent son écosystème. Comme les pièces d'un puzzle, chacun a sa part, du parent à « l'éducateur », du soignant au responsable politique ou au juge.

Ne plus attendre l'installation de la souffrance psychique ou la survenue de troubles et intégrer dans toutes nos pratiques les périodes sensibles qui jalonnent leur histoire et les connaissances scientifiques actualisées, pour leur offrir une trajectoire développementale la plus harmonieuse possible.

L'Institut de la Parentalité, dont la théorie de l'attachement est le ciment, se voit aujourd'hui reconnu à l'échelle nationale comme un des lieux « ressource » en matière de prévention et de soutien à la parentalité.

Nous voilà réunis dans cette jeune entité mais avec une belle énergie, au service des plus petits, pour participer à construire la chaîne de sécurité, au cœur de laquelle, chacun, enfant comme adulte, pourra s'épanouir !

*Dr Anne RAYNAUD
Fondatrice des instituts de la parentalité*



LA FEDERATION EN QUELQUES MOTS

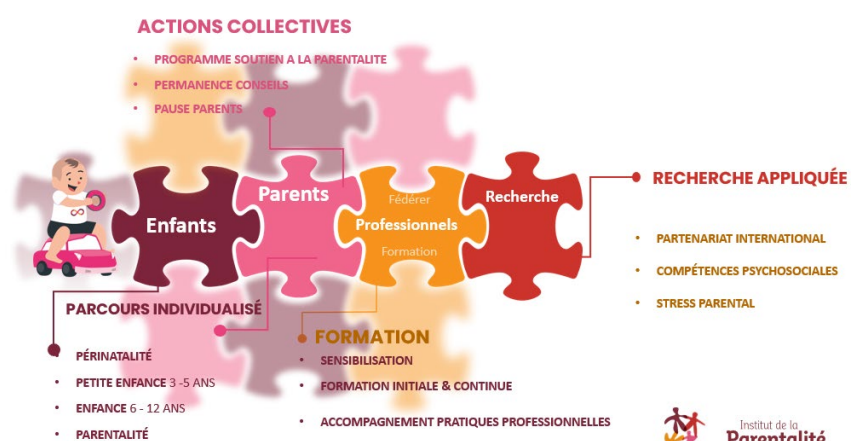
C'est à Bordeaux, que l'aventure a débuté en 2014, avec la création de l'ARPPPP, association laboratoire que le Dr Anne RAYNAUD a imaginé comme un lieu ressource pour les familles, un **espace de confiance**, qui accueille les familles et leurs enfants. Nourrie par ses expériences et ses rencontres au fil de son parcours professionnel et personnel, elle a conceptualisé une réponse dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention précoce. C'est sur 3 piliers qu'elle a mené cette réflexion :

- **Une réponse fondée sur une base scientifique solide et validée scientifiquement :** c'est donc à travers le **focus de la théorie de l'attachement** que sont mises en œuvre les actions auprès des familles.
- **Une réponse écosystémique :** sans une **considération de l'écosystème** dans lequel l'enfant et sa famille évolue, les réponses ne peuvent être que parcellaires et très insatisfaisante. Ce point considère également les acteurs déjà engagés auprès des familles, dans le souhait de construire des collaboration constructives et synergiques.
- **Une réponse holistique :** la considération de **l'individu comme un tout somatopsychique** est essentiel pour accompagner la construction de l'enfant et de ses liens d'attachement. C'est donc **une équipe pluridisciplinaire** de professionnels de santé qui anime les instituts de la Parentalité.

Avec l'aide de professionnels tout aussi passionnés et engagés sur les contours de la parentalité, elle construit son concept autour de **quatre axes :**

- 1- **Des actions collectives de soutien à la parentalité**
- 2- **Des parcours avec des séances individuelles**
- 3- **Un organisme de recherche**
- 4- **Un autre en charge de la formation.**

Être soucieux de l'enfant n'est plus une question, c'est **une conscience universelle**, mais qui peut l'être seulement par un **accompagnement solide**, une **écoute active** et des **interventions précises**.



La synergie entre toutes ces réflexions tend aujourd'hui vers un schéma parental plus ajusté aux **besoins des enfants**, où la souffrance ne serait plus une composante.

Un site institut de la parentalité est différent d'une « maison des 1 000 jours », dont le cahier des charges est encore mal défini. **Un institut de la parentalité** se rapproche plus de l'idée



d'un **institut des 1 000 jours**, défini par le rapport de la commission des 1000 premiers jours publié en septembre 2020, associant des interventions évaluées, de la recherche appliquée et de la formation.

En 2019, le site de Bordeaux a été dupliqué à **Paris-Sénart**. Ce fut le début d'une nouvelle aventure qui a permis de **valider le concept** et d'expérimenter son implantation sur de nouveaux territoires. A partir de 2020, de nombreux autres équipes, sites, municipalités ou autres organismes ont sollicité le Dr Anne RAYNAUD, afin de s'inspirer de son expérience.

Elle a alors créé **en avril 2021, la Fédération des Praticiens de la Parentalité** dans le but de soutenir les équipes locales de professionnels de la santé et de la petite enfance qui souhaitent rejoindre ou développer un site Institut de la Parentalité.

Voici ses principaux objectifs :

Fédérer :

- Réunir des professionnels de santé et de la petite enfance à l'échelle nationale.
- Partager une vision commune axée sur la prévention des liens parent-enfant.

Soutenir les pratiques professionnelles :

- Apporter un appui aux professionnels engagés dans la prévention.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'expertise.

Assister les lieux ressources :

- Aider à l'**organisation** et au **financement** des sites de l'Institut de la Parentalité.
- Mettre en place des **moyens partagés** et des **mutualisations** pour renforcer l'efficacité des actions.

Le bureau de la Fédération est composé du Dr Anne RAYNAUD en qualité de présidente, de Catherine GUEGEN en tant que présidente d'honneur, de Pauline GOUTODIER en tant que secrétaire et de Michel JORGE en tant que trésorier. Ensemble, ils travaillent pour promouvoir une **approche responsable** et préventive des relations parent-enfant, en soutenant les professionnels et les structures dédiées à **l'accompagnement des familles**.



LA FÉDÉRATION : UN ACTEUR CLE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La Fédération des Praticiens de la Parentalité (FPP) émerge comme une force motrice dans le domaine de la santé publique, agissant de manière proactive pour promouvoir le bien-être familial et **renforcer les compétences parentales**. En s'inspirant des principes fondamentaux de la promotion de la santé et de la prévention précoce, la Fédération déploie une **approche globale** qui prend en compte chaque facette de l'écosystème de l'enfant, dès les premiers moments de sa vie.

En intégrant les connaissances issues de la théorie de l'attachement et des neurosciences, la FPP conçoit des **interventions variées** visant à prévenir les troubles psychologiques et développementaux chez les enfants, mais également l'émergence des violences intrafamiliales. Cet engagement est gradué et s'inscrit dans un premier niveau de réponses et de réassurance à des séances collectives et/ou individuelles de soutien, touchant de multiples aspects de la vie familiale. Les actions collectives organisées par la FPP, telles que les programmes de psychoéducation, les conférences et les groupes de parole, se déploient dans divers lieux communautaires, garantissant ainsi un **accès étendu** à ses services et une **sensibilisation accrue** aux enjeux de la parentalité.

La FPP s'inscrit également dans le modèle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), plaçant au cœur de ses actions des valeurs telles que la **solidarité et l'équité**. En favorisant une approche centrée sur les besoins de la communauté et en démontrant une sensibilité particulière aux populations vulnérables, la FPP s'aligne parfaitement avec les principes de l'ESS. Cette **approche participative et inclusive** se traduit par une coopération étroite avec divers acteurs, y compris les professionnels de la santé, de l'éducation et du social, afin de créer un **impact durable** dans la vie des familles.

Par le biais de la recherche et de la collaboration internationale, la FPP contribue à **l'évolution des politiques publiques** en faveur des familles. Les programmes innovants tels que BASE et APPIE, témoignent de son **engagement** à rester à la pointe des connaissances et des pratiques dans le domaine de la parentalité et du développement de l'enfant.

Ces initiatives visent à **prévenir** les risques dès les premiers jours de vie de l'enfant, soulignant ainsi l'importance cruciale de la **prévention précoce** pour favoriser un **développement sain et équilibré**.

Ainsi, la Fédération des Praticiens de la Parentalité joue un rôle essentiel dans la création d'un environnement propice au **développement harmonieux** des enfants et au **renforcement des liens familiaux**. Son engagement continu envers la santé publique témoigne de sa volonté de contribuer à la construction d'une société plus saine et équilibrée dès le début de la vie.



LES ACTIONS DE LA FEDERATION MISES EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES

1- Les permanences conseils téléphoniques gratuites

Les **permanences conseil téléphoniques** sont un dispositif de prévention **gratuit**, un espace d'accueil de prévention. Elles permettent de proposer un **créneau régulier et repérable** pour les familles, qui se distingue d'un temps de consultation.

Il est parfois difficile pour les familles de venir demander de l'aide à un professionnel au sujet de leur parentalité. Ils expriment une honte « de ne pas savoir faire ce qui devrait être instinctif ».

Il s'agit d'un espace intermédiaire, avant d'engager un parcours plus spécifique qui vise à :

- ✿ Proposer aux figures d'attachement des enfants un espace ressource sur toutes les questions inhérentes aux fonctions parentales.
- ✿ Ecouter et soutenir les parents (sur les besoins de l'enfant...) à travers le regard de la théorie de l'attachement
- ✿ Faciliter l'accès à des parcours prévention plus spécifiques (collectifs ou individuels) en fonction des besoins exprimés par les parents
- ✿ Apporter un avis, un regard expert pour orienter les parents vers un accompagnement plus spécialisé si besoin.

Ces **permanences conseil** constituent aussi un premier **NIVEAU DE REASSURANCE** de parents souvent très démunis dans leur posture parentale et permettent de **TISSER DES LIENS AVEC UNE EQUIPE** pluridisciplinaire si une suite doit être donnée aux actions de soutien à la parentalité face une vulnérabilité plus profonde.

2- Les actions de sensibilisation

L'institut de la Parentalité s'appuie sur la théorisation des liens d'attachement pour développer l'ensemble de ses interventions, tant dans le domaine de l'information des parents que dans la formation des professionnels. Notre Institut considère que l'attachement offre des perspectives **pertinentes comme outil de psychoéducation** à l'usage des parents, ainsi que pour l'approche clinique dans le traitement des situations individuelles.

Cette **approche théorique** que nous rendons concrète et **pragmatique** à travers l'élaboration d'une clinique de la **prévention précoce** constitue également un support informatif important pour soutenir les politiques publiques de **soutien aux enfants** en difficultés accueillis en institution et pris en charge par des professionnels exposés à des situations complexes.

3- Les programmes A.V.I.O.N®

Attachement : un **V**oyage au cœur de la construction de l'**I**dentité de l'enfant par l'**O**bservation et les connaissances en **N**eurosciences.



Les programmes A.V.I.O.N® organisés par l'Institut de la Parentalité sont animés par deux praticiens (médecin, psychiatre, psychologue, infirmière puéricultrice...), spécialistes du lien parent-enfant et formés à la théorie de l'attachement.

Ces programmes de **guidance parentale** ont été construits pour soutenir l'ensemble des processus psychiques et affectifs qui permettent aux parents de répondre aux besoins de l'enfant sur le plan physique, affectif et psychique.

Ils accompagnent la co-construction du lien d'attachement sécurisé parent-enfant, par le biais des **compétences et habiletés parentales**, et cela dès la grossesse. Ils sont basés sur les connaissances actualisées des **neurosciences et la compréhension du méta besoin de sécurité de l'enfant**.

4- Parcours de prévention individuel – B.A.S.E. : « Besoin d'Attachement et de Santé de l'Enfant »

L'Institut de la Parentalité propose des parcours individuels de prévention basés sur la théorie de l'attachement et les neurosciences. Ces parcours visent à accompagner les futurs parents et jeunes parents dans la co-construction du lien d'attachement sécurisé parent-enfant dès la grossesse. Voici deux parcours spécifiques :

1. **Parcours Périnatal** : Ce parcours se concentre sur la période **périnatale**, c'est-à-dire pendant la grossesse et les premiers mois de la vie de l'enfant. Il vise à anticiper et à prévenir les risques de **troubles du développement** chez l'enfant en mettant l'accent sur la **relation précoce entre le bébé et ses parents**.
2. **Parcours Enfance** : Ce parcours s'adresse aux parents d'enfants plus âgés. Il continue à **renforcer les compétences parentales** et à **soutenir** le développement de l'enfant.

Cette expérimentation a l'ambition d'offrir une amélioration de la **prévention en santé mentale dès la période d'accès à la parentalité**. La mise en œuvre d'une telle démarche est une innovation en termes de prévention précoce du développement de l'enfant et permettra de développer la prévention dans le champ de la santé psychique précoce dès la période périnatale.

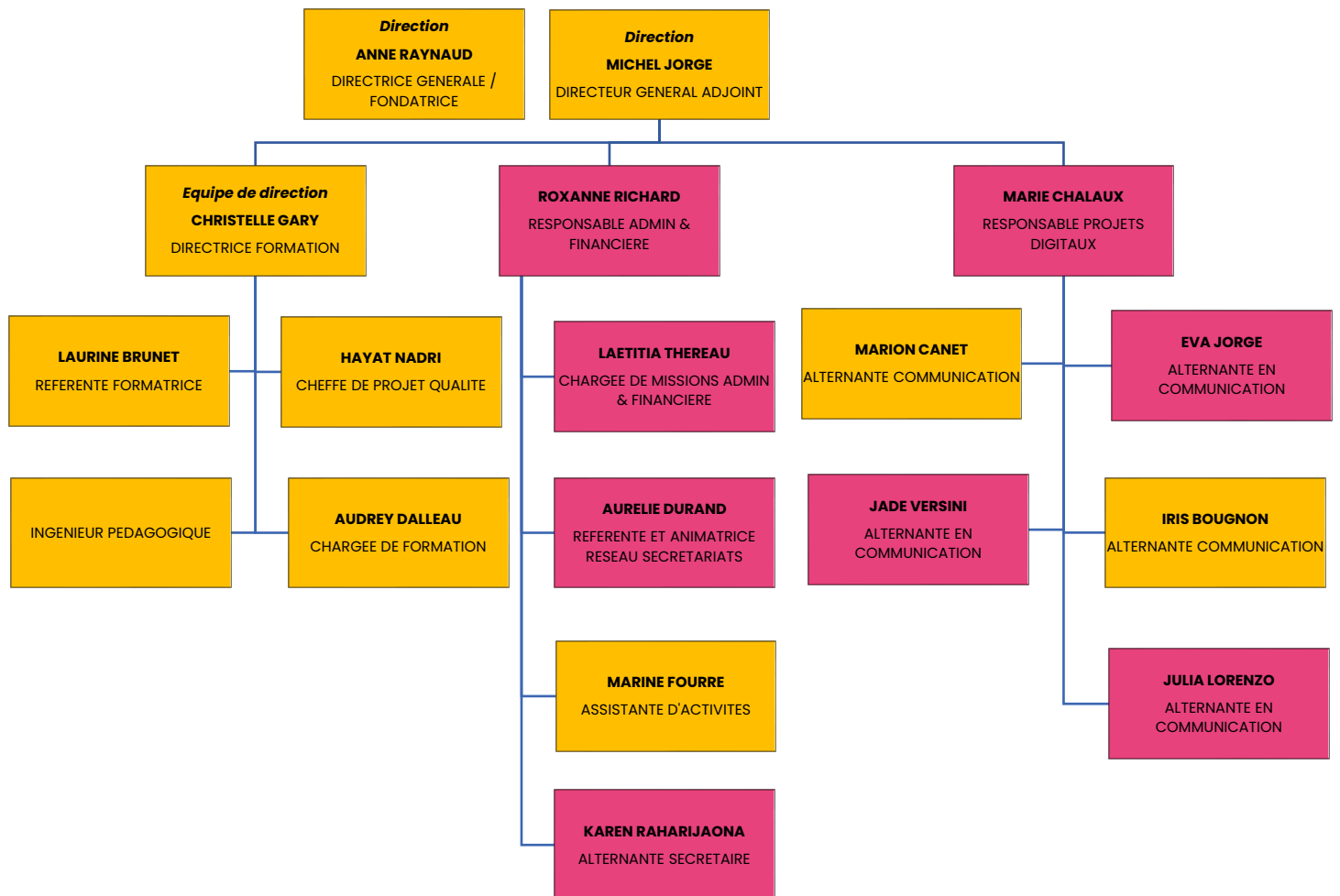
Les familles incluses dans le parcours article 51 bénéficient d'une prise en **charge totale des parcours de prévention individualisés**.

Le dispositif s'inscrit dans une **complémentarité** pleine et entière avec notamment la **PMI et les plateformes CRA ou PCO**. Les acteurs du territoire nous connaissent mais un travail de **partenariat** est en cours.



PRESENTATION DE L'EQUIPE SUPPORT DE L'INSTITUT DE LA PARENTALITE

1- ORGANIGRAMME





POURQUOI ADHERER A LA FEDERATION ?

Représentation

- Être une force de proposition auprès des pouvoirs publics pour améliorer les politiques de prévention.
- Contribuer activement à façonner les décisions et les actions en matière de prévention.

Partenariat

- Collaborer avec les institutions responsables des politiques publiques pour soutenir la parentalité.
- Travailler ensemble pour renforcer les initiatives de prévention.

Ingénierie

- Bénéficier d'un accompagnement dans la conception et la mise en place de projets de ressources familiales sur votre territoire.
- Obtenir des conseils et des ressources pour développer des lieux de soutien aux familles.

Espace d'échange et de mise en réseau

- Connecter les équipes de projet et les professionnels engagés dans le domaine de la prévention.
- Favoriser les échanges d'idées, les bonnes pratiques et les collaborations.

Expertise et recherche

- Accéder à l'expertise de la Fédération sur des sujets tels que la parentalité, la prévention précoce et les neurosciences affectives et sociales.
- Participer à des projets de recherche menés par l'Institut de la Parentalité et accéder aux données et articles associés.

Communication :

- Promouvoir vos actions à l'échelle locale et nationale grâce aux outils de communication et aux kits médias officiels de l'Institut de la Parentalité.

Mutualisation :

- Harmoniser les pratiques en utilisant la boîte à outils et les missions proposées par la Fédération.
- Partager les connaissances et les expériences pour renforcer l'efficacité des actions de prévention.

Observatoire :

- Prendre de la hauteur pour mieux comprendre les besoins des familles, des enfants et des parents.
- Contribuer à l'amélioration continue des pratiques de prévention.

En adhérant à la Fédération, vous contribuez activement à la promotion de la prévention et au bien-être des familles.

MODALITES D'ADHESION

- **Lire** et **approuver** les statuts, le règlement intérieur de la Fédération des Praticiens de la Parentalité ainsi que ce livret.
- Être une **association** (en cours de création ou déjà créée) de professionnels engagés dans la **parentalité**, formés à la théorie de l'**attachement** (ou en cours de formation).
- Avoir rédigé son **projet associatif** et **clinique**.
- Effectuer **un entretien** avec Roxanne RICHARD et soumettre votre projet pour examen par **le comité d'adhésion** de la Fédération des Praticiens de la Parentalité.

LES ETAPES D'UNE CREATION D'ASSOCIATION



1- Déposer le dossier à la préfecture et obtenir son numéro d'association

Pour créer une association en France, il faut rédiger les statuts (la Fédération possède des documents types) de l'association et les déposer à la préfecture. Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne sur le site du gouvernement français.

NOTE : Il est important de devenir **« une association d'intérêt général »** afin de pouvoir percevoir des dons (Patients, et Mécénats) essentiels au bon fonctionnement d'un institut. La Fédération vous soutient également sur le montage du dossier.

2- Rédiger le projet associatif et le diagnostic de territoire

Une aide pour la rédaction de votre **projet associatif** est possible. Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe de la Fédération.

3- Demander l'adhésion à la Fédération des Praticiens de la Parentalité

Votre dossier fera l'objet d'une **étude** et d'un passage devant le **comité d'adhésion**. Celui-ci est composé du bureau de la Fédération et se déroule 4 fois par an.

4- Etablir un premier budget

Lors de la création d'une association, la partie financière est déterminante. En effet, il est nécessaire de réaliser un **premier budget prévisionnel**. Une aide pour sa création est possible. Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe de la Fédération.



5- Constituer une Equipe de professionnels et rechercher un local

Cette équipe peut être **pluridisciplinaire** afin de permettre la **richesse** des croisements de regards. La place de chacun est à définir dans le projet. Est-ce qu'il sera membre du bureau ? Coordinateur ? etc.

6- Former votre équipe pluridisciplinaire

Les formations proposées par notre organisme de formation (IDP Formation) autour de la **clinique de la prévention** précoce permettra d'être le socle commun à votre équipe.

7- Accueillir les lères familles

La Fédération **vous accompagne** dans la mise en œuvre pratique et concrète de l'accueil des familles.

DEVENIR MEMBRE DE LA FEDERATION

1- Niveau d'adhésion 1, 2 ou 3

La Fédération des Praticiens de la Parentalité accompagne des **associations pluridisciplinaires** de professionnels du médico-social. Les statuts et le règlement intérieur de la Fédération des Praticiens de la Parentalité distinguent **3 types d'adhésion** :

Niveau 1:

Membre adhérent **sans lieu ressource (SLR)** :

- **Adhérent SLR** L'adhésion **Sans Lieu de Ressource** ou avec lieu de ressource mais sans mise en application, même partielle, du cahier des charges de la Fédération des Praticiens de la Parentalité.
→ **Vous devenez alors une association engagée dans la recherche et la promotion des connaissances actualisées sur le développement et le bien-être des enfants et de sa famille.**

Niveau 2:

Membre adhérent **avec lieu ressource** :

- **Adhérent LR** L'adhésion avec **Lieu de Ressource** et mise en œuvre partielle du cahier des charges de la Fédération des Praticiens de la Parentalité.
→ **Vous devenez une association qui met en œuvre auprès des familles et des enfants des actions concrètes de promotion de la santé et de prévention universelle.**



Niveau 3 :

Membre adhérent « institut »

Vous souhaitez que votre association / structure développe un « institut de la Parentalité » sur son territoire avec la mise en place de l'ensemble de ses actions.

- **Adhérent « Institut de la parentalité »** L'adhésion avec lieu de ressource et mise en œuvre totale du cahier des charges de l'**Institut de la Parentalité**. (Niveau 3)
→ **Vous devenez une association qui met en œuvre sur son territoire des actions plurielles portées par un lieu répondant au cahier des charges « Institut de la Parentalité »**

2- Droit d'entrée, cotisations mensuelles, part variable et rétrocession de la Fédération

Tarifs d'adhésion – droit d'entrée (payable 1 fois lors de l'adhésion) :

Adhérent SLR – Niveau 1

Droit d'entrée :

- < 10 adhérents = 100 €
- > 10 adhérents = 150 €
- > 20 adhérents = 250 €
- > 50 adhérents = 500 €

Adhérent LR – Niveau 2

Droit d'entrée :

- < 10 adhérents = 250 €
- > 10 adhérents = 375 €
- > 20 adhérents = 500 €
- > 50 adhérents = 1 000 €

Adhérent IDP – Niveau 3

Droit d'entrée :

- < 10 adhérents = 500 €
- > 10 adhérents = 750 €
- > 20 adhérents = 1 000 €
- > 50 adhérents = 1 500 €

Tarifs d'adhésion - cotisation mensuelle :

Adhérent SLR – Niveau 1

Cotisation mensuelle :

- < 10 adhérents ou salariés = 10 €
- > 10 adhérents ou salariés = 20 €
- > 20 adhérents ou salariés = 30 €
- > 50 adhérents ou salariés = 40 €

Adhérent LR – Niveau 2

Cotisation mensuelle :

- < 10 adhérents ou salariés = 50 €
- > 10 adhérents ou salariés = 75 €
- > 20 adhérents ou salariés = 100 €
- > 50 adhérents ou salariés = 150 €

Adhérent IDP – Niveau 3

Cotisation mensuelle

- < 10 adhérents ou salariés = 75 €
- > 10 adhérents ou salariés = 120 €
- > 20 adhérents ou salariés = 150 €
- > 50 adhérents ou salariés = 250 €

Tarifs d'adhésion – part variable annuelle (niveau 2 et 3 seulement) :

Une cotisation variable est ajoutée en fin d'année, après bilan comptable de l'association locale.



La part variable représente **1.2 %** des produits « institut » (chiffre d'affaires réalisé entrant dans le cahier des charges de l'institut de la Parentalité : **actions collectives Fédération : permanences conseils téléphonique et programmes A.V.I.O.N.**)

Dans le cas où les actions collectives de la Fédération ne sont pas mises en œuvre, un forfait de 500€ sera appliqué chaque année.

Exception 1^{ère} année : Tarifs d'adhésion – part variable annuelle (niveau 2 et 3 seulement) :

Le montant de la participation variable annuelle **de la première année** sera basé sur :

- **250 €** pour les adhérents avec lieu de ressources et mise en œuvre partielle
- **500 €** pour les adhérents avec lieu de ressources et mise en œuvre totale (« Institut de la parentalité »).

Rétrocession de la Fédération

Dans le cas où la Fédération des Praticiens de la Parentalité vous mandate pour une action type « conférence ou sensibilisation » celle-ci versera **110 euros de l'heure par intervenant**, remboursera les frais de vie et de déplacement et procédera à une rétrocession de **15%** à votre association.

Lorsque la Fédération mandate un de ses adhérents, elle régit tous les sujets suivants :

- Analyse des besoins du client
- Ingénierie
- Création du contenu
- Facturation
- Suivi administratif.





3- Services inclus dans la cotisation

La Fédération des Praticiens de la Parentalité a pour mission de fédérer un **réseau de professionnels** et aussi de proposer son **expertise** sur les domaines support et clinique.

Dans le cadre d'une adhésion à la Fédération, voici la liste des services proposés :

Domaines	Documents ressources	Accompagnements
Animation	<ul style="list-style-type: none"> PPT Accès équipe adhérent « Teams » 	Animation : « Midi adhérents » *
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Ressources graphiques et éditoriales officielles (niveau 2 & 3) 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de poste Arbre décisionnel Suivi des flux 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Juridique	<ul style="list-style-type: none"> Guide de création association et démarches juridiques Déclaration association d'intérêt général CERFA reçu dons (11580*03) Statuts types Règlement intérieur Type Contrat d'exercice libérale type 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de postes Contrat de travail Certificat d'adhésion type Documents AG types Registre du personnel 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Financier	<ul style="list-style-type: none"> Facture type Outils de suivi des finances générales 1^{er} prévisionnel 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Outils de gestion d'une association Outils de recueil de données Conseils sur les locaux 	Sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Clinique	<ul style="list-style-type: none"> Guide à la rédaction du projet clinique et associatif 4 accompagnement pratiques professionnelles / an collectifs (APP) 	Réunion de coordination clinique menées par Pauline GOUTODIER



Toutes les ressources sont également disponibles sur Teams et accessibles grâce à votre mail « institut » généré lors de votre adhésion.

Pauline GOUTODIER, en qualité de **coordinatrice des coordinatrices** sera une interlocutrice privilégiée, qui accompagnera les équipes dans la mise en œuvre des dispositifs cliniques. Elle se chargera avec le Dr Anne RAYNAUD de la formation aux actions collectives et sera une ressource pour soutenir le déploiement sur le plan clinique et scientifique des adhérents.

L'**animation « Midi adhérents »** est assurée par Aurélie DURAND, référente et animatrice réseau des secrétariats, et Roxanne RICHARD, responsable administrative et financière.

Ce temps d'échange a lieu **chaque mois**, et permet à tous les adhérents d'obtenir des réponses à leurs questions sur un temps privilégié.

4- Services supplémentaires optionnels

La Fédération des Praticiens de la Parentalité propose des services supplémentaires à ses adhérents :

Domaines	Accompagnements	Tarifications
Clinique	<ul style="list-style-type: none"> APP individuel en présentiel ou en visio 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> 3 niveaux de prestation possible 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Recherche d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Aide au recrutements « support » et « clinique » 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Création du business plan	<ul style="list-style-type: none"> Aide à élaborer un plan d'affaires solide pour les sites de l'Institut de la Parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
Informatique	<ul style="list-style-type: none"> Conseil sur le matériel informatique adapté aux pratiques Installation et formation 	<ul style="list-style-type: none"> Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr

Formations	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à toutes les formations catalogue IDP formation • Clinique de l'Attachement • Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> • -15% sur le tarif grand public • 789€ / personne • Devis sur demande par mail : federation-institut@institut-parentalite.fr
EXPLORE	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au colloque biannuel de la prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • -15% sur le tarif grand public
Subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et coanimation auprès des instances publiques / mécénats privés • Création et complétude des appels à projets 	<ul style="list-style-type: none"> • 20% du montant de la subvention obtenues lors de la 1^{ère} année de demande • 15% du montant de la subvention obtenues après la 1^{ère} année • Gratuit si aucun résultat obtenu



En adhérant à la Fédération, vous rejoignez un **réseau national reconnu** par les instances politiques et publiques, bénéficiant d'une **solide expérience** dans la recherche de subventions et d'une connaissance approfondie des principaux partenaires financiers.

Si vous êtes intéressé par un service optionnel, n'hésitez pas à envoyer un mail à federation-institut@institut-parentalite.fr, **une lettre de mission sera éditée.**

VOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ADHERENT

En tant qu'adhérent à la Fédération, vous vous engagez à respecter un ensemble de responsabilités et de participations essentielles pour contribuer activement à la dynamique et au développement du réseau. Cela comprend :

- Participer aux **réunions d'animation**,
- Réaliser votre **rapport moral annuel** et transmettre une synthèse sur les actions menées (Décembre-janvier),
- Réaliser le **bilan financier** et le transmettre également (Mai),



- Participer à l'**Assemblée Générale** annuelle (mai-juin),
- Créer et entretenir le travail de **réseau partenarial** autour de votre association,
- Porter les **valeurs et les engagements** de la Fédération,
- Être proactif et **nourrir la réflexion** et l'espace d'échanges du réseau de la Fédération,
- Travailler en **synergie** avec les ressources territoriales déjà existantes,
- A minima, 2 membres de votre association doivent réaliser la formation « **attachement et parentalité** » (10 jours)
- Réaliser la **Formation clinique de l'Attachement (4 jours) Niveau 2-3** pour tous les praticiens de l'association mettant en œuvre les actions collectives.
- **Formation continue** de vos équipes (1 jour de formation / an soit 7 heures) en association d'équipe. (Seulement adhérent niveau 2 et 3),
- Au moins 2 membres de votre association doivent être présents à notre **évènement EXPLOR.E.**



LA FORMATION A L'INSTITUT DE LA PARENTALITE

1- PRESENTATION DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION

IDP formation propose aux professionnels engagés dans le champ de la **prévention** de la petite enfance et de la **protection** de l'enfance des cycles de formations afin d'approfondir et d'actualiser les connaissances sur la **théorie de l'attachement** et les neurosciences affectives et sociales.

L'Institut de la Parentalité met en œuvre le développement des savoir-faire et savoir-être professionnels, s'appuyant sur la théorie de l'attachement et ses mises en application dans le champ de la périnatalité, de la petite enfance, de la famille mais aussi plus largement dans le cadre de tout accompagnement des relations interpersonnelles.

Notre **organisme de formation** propose :

- Formation **inter** établissement : dans chaque modalité de formation, notre préoccupation est de permettre à tout professionnel, initié ou non à la pathologie psychique et aux processus développementaux de l'individu, d'acquérir des outils théoriques et pratiques applicables et pertinents pour leur exercice professionnel.
- Formation **intra** établissement : elles permettent à l'ensemble d'une équipe qui souhaite améliorer ses pratiques, de bénéficier de notre expertise, à travers l'apport de connaissances, mais également avec des modalités de savoir-être et des techniques nouvelles d'accompagnement des pratiques professionnelles attachement-informées.
- Un **colloque** tous les deux ans : il réunit des chercheurs et cliniciens internationaux et ouvre à un nouveau regard sur nos engagements professionnels, en questionnant nos pratiques à la lumière des connaissances actualisées.
- Des **articles et webinaires** : nourrissant une communauté scientifique soucieuse de partager ces interrogations et ses compétences.





2- LA FORMATION INSTITUT DE VOTRE EQUIPE

A minima, 2 membres de votre association doivent réaliser la formation « **attachement et parentalité** » (10 jours)

Pour réaliser les **actions collectives** du cahier des charges de la Fédération, voici la formation sur mesure pour les adhérents :

Formation Clinique de l'Attachement comprenant :

- Journée 1: Formation catalogue besoin de sécurité: une autre lecture des comportements
- Journée 2 : sur le caregiving
- Journée 3 : attachement de l'adulte
- Journée 4 : formation pratiques professionnelles sur les Programmes **A.V.I.O.N.** et les Permanences conseil téléphonique (ateliers)

Pour la mise en œuvre des actions collectives (Programmes A.V.I.O.N. et Permanences conseil téléphoniques) un processus est nécessaire :

- Formation
- Observation
- Temps de questionnement avec les intervenants.

3- LA FORMATION DE VOTRE SECRETAIRE

La Fédération des Praticiens de la Parentalité est soucieuse de transmettre son **expérience et son expertise** quels que soient les domaines.

Nous proposons donc une **formation** pour toutes les **secrétaires** des associations locales adhérentes en incluant une partie clinique. En effet, la **connaissance de la théorie de l'attachement** est essentielle pour mieux accompagner les familles et ainsi avoir une lecture commune entre personnels support et praticiens.

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- Assimiler les notions en lien avec la Théorie de l'Attachement
- Prendre connaissance du savoir être propre au poste de secrétaire
- Acquérir le savoir-faire du poste de secrétaire
- Savoir s'organiser dans son quotidien

La formation est découpée comme suit :

- Journée 1: Formation au catalogue de IDP Formation sur « le besoin de sécurité : une autre lecture des comportements »
- Journée 2 : Exploration des actions collectives et des outils métier



- Journée 3 : De la Réception à la Relation
- Journée 4 : Retour d'expériences

LA COMMUNICATION

Objectif : Mettre en avant les actions réalisées au quotidien par une structure, utiliser un support de présentation aux couleurs de l'Institut de la Parentalité, et créer des événements. Les besoins en communication sont nombreux, divers et variés.

Notre **pôle communication** met à disposition des adhérents de niveaux 1, 2 et 3 la **charte graphique officielle** de l'Institut de la Parentalité, ainsi que des "kits médias" digitaux prêts à l'emploi pour les actions de communication quotidiennes.

Ces **éléments de communication** digitaux **officiels** sont accessibles aux adhérents via un canal Teams dédié à leur structure. Ce canal **Teams est protégé** : seuls les collaborateurs de la structure peuvent y accéder. C'est également là qu'ils pourront **centraliser** leurs éléments de communication et **échanger** avec le pôle communication pour **exprimer leurs demandes** et besoins.

Les **adhérents de niveau 3** auront à leur disposition des éléments de **communication supplémentaires** dédiés à leur institut et aux différents publics qui les fréquentent. Ainsi, chaque Institut de la Parentalité se verra doté de plaquettes, flyers et affiches reprenant les programmes et services de l'Institut de la Parentalité.

L'affichage d'une enseigne officielle à l'extérieur de l'Institut de l'adhérent de niveau 3 est obligatoire et sera à la charge financière de ce dernier.

La **prise en charge** de ces éléments de communication sera entièrement gérée (conception, commande, livraison) par **le pôle communication de la Fédération**, en coordination avec l'adhérent de niveau 3.

Si un adhérent souhaite diffuser un support, un outil ou un visuel de communication, ce dernier devra être envoyé et validé au préalable par le **pôle communication** de la Fédération.

Les éléments de communication sont la propriété de la Fédération des Praticiens de la Parentalité et ne doivent pas être modifiés.



ADHÉRENTS

Guidelines de communication



Adhérents Niveau 1

Nos engagements :

- **Référencement** sur le site officiel de l'Institut de la Parentalité avec infos de contact
- **Accès aux éléments de la charte graphique** officielle de l'Institut de la Parentalité

Votre participation :

- Nous indiquer **le.s nom.s et lien.s de vos partenaires**
- **Identifier** l'Institut de la Parentalité dans vos publications Social Media
- Intégrer un **lien vers le site officiel de l'Institut de la Parentalité** sur votre site web et vos pages Social Media

Affichage sur votre bâtiment :

- Mettre en évidence le **panneau Adhérent de la Fédération des Praticiens de la Parentalité**

Adhérents Niveau 2

Nos engagements :

- **Référencement** sur le site officiel de l'Institut de la Parentalité avec infos de contact, description et médias (sélection de votre choix)
- **Accès aux éléments de la charte graphique** officielle de l'Institut de la Parentalité
- Mise en avant dans la **newsletter officielle** de l'Institut de la Parentalité
- Partage de **vos actualités** sur le **site web officiel de l'Institut** et la **page LinkedIn de la Fédération**

Votre participation :

- Nous indiquer **le.s nom.s et lien.s de vos partenaires**
- Nous communiquer **vos actualités**
- **Identifier** l'Institut de la Parentalité dans vos publications Social Media
- Intégrer un **lien vers le site officiel de l'Institut de la Parentalité** sur votre site web et vos pages Social Media

Affichage sur votre bâtiment :

- Mettre en évidence le **panneau Adhérent de la Fédération des Praticiens de la Parentalité**

Adhérents Niveau 3

Nos engagements :

- **Référencement** sur le site officiel de l'Institut de la Parentalité sur une **page dédiée**, avec infos de contact, description, actualités et médias (sélection de votre choix)
- **Accès aux éléments de la charte graphique** officielle de l'Institut de la Parentalité, de **ses partenaires** et des **modèles de présentations officiels**
- Mise en avant dans la **newsletter officielle** de l'Institut de la Parentalité
- Partage de **vos actualités** sur le **site web officiel de l'Institut** et la **page LinkedIn de la Fédération**
- Création et envoi d'un **mailing trimestriel** (après réception de la base de données destinataire)
- **Conseil et service support** en communication (1h de temps passé mensuel)
- Création et gestion de **campagne Google Ads (SEA)** (refacturation)

Votre participation :

- Nous indiquer **le.s nom.s et lien.s de vos partenaires**
- **Nous communiquer vos actualités**
- **Identifier** l'Institut de la Parentalité dans vos publications Social Media
- Intégrer un **lien vers le site officiel de l'Institut de la Parentalité** sur votre site web et vos pages Social Media
- Intégrer le **logo de l'Institut de la parentalité** sur chaque page de votre **site web**

Affichage sur votre bâti:

- Mettre en évidence le **panneau Adhérent de la Fédération des Praticiens de la Parentalité**
- Mettre en évidence le **panneau de l'Institut de la Parentalité**





VOS CONTACTS PRIVILEGES DE LA FEDERATION

Domaine	Interlocuteur	Mail
Clinique	Dr Anne Raynaud Pauline Goutodier	federation-institut@institut-parentalite.fr
Partenariats institutionnels	Michel Jorge	
Administratif Organisation Juridique Financier	Roxanne Richard	
Communication	Marie Chalaux	
Formation	Christelle Gary	
Secrétariat	Aurélie Durand	



ORGANISATION DE VOTRE ASSOCIATION

FONCTION	NOM	PRENOM	MAIL	TEL PRO
PRESIDENT				
VICE PRESIDENT				
SECRETAIRE				
TRESORIER				
COORDINATEUR				
ACCUEIL SECRETARIAT				

N° RNA :

N° SIRET :

Adresse siège :

Adresse des consultations (si différente) :

Coordonnées cabinet comptable :

REGISTRE DES PROFESSIONNELS DE VOTRE ASSOCIATION

Merci de bien vouloir ajouter un organigramme avec photo des professionnels composant votre association

NOM	PRENOM	FONCTION	N°ADELI OU RPPS	MAIL PRO	TEL PRO

Cette dernière page est à détacher et à envoyer à la Fédération des Praticiens de la Parentalité par mail à l'adresse suivante : federation-institut@institut-parentalite.fr

Ces informations seront traitées dans le seul but de faire un état des lieux de nos adhérents et de pouvoir nous permettre de créer un répertoire de professionnels sur notre site internet.